

1. QU'EST-CE QUE LE CODE DE SÉCURITÉ 6 ?

Le Code de sécurité 6 énonce les lignes directrices de Santé Canada concernant les limites d'exposition recommandées aux rayonnements électromagnétiques (énergie) des radiofréquences (RF), soit le type de rayonnement émis par divers appareils électroniques tels que les téléphones cellulaires et le Wi-Fi, ainsi que par les tours de radiodiffusion et de téléphonie cellulaire.

Le Code de sécurité 6 a été créé à l'origine, dans les années 1970, pour la protection des employés fédéraux et des visiteurs des édifices fédéraux.

- Son champ d'application a été élargi pour inclure les émissions du Wi-Fi, des téléphones intelligents, des compteurs intelligents et des tours de téléphonie cellulaire.
- Il n'a pas subi de révision majeure au cours des 40 dernières années.
- De nombreuses institutions comme les commissions scolaires ont adopté le Code de sécurité 6, bien qu'elles soient légalement en mesure d'établir des normes plus sûres.
- Les niveaux de sécurité des appareils couramment utilisés sont basés uniquement sur les changements de température dans les tissus. Pour les expositions telles que celles des tours cellulaires, si la température estimée dans un cube de tissu humain n'augmente pas de plus de 1 °C sur une période d'exposition de 6 minutes, les niveaux sont considérés comme sans danger pour une exposition continue, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même pour les nourrissons et les jeunes enfants.¹
- Aucune des données probantes de centaines d'études de haute qualité démontrant des effets nocifs sous le seuil thermique d'échauffement de 1 °C n'est incorporée dans les lignes directrices du Code de sécurité 6.

Certains fournisseurs d'assurance responsabilité civile de l'industrie n'offrent pas de couverture contre les effets néfastes sur la santé des rayonnements émis par les technologies sans fil, et les autorités compétentes en matière d'assurance estiment la responsabilité civile potentielle comme étant « élevée ».²

2. SANTÉ CANADA ADMET QUE DES ÉTUDES MONTRENT DES EFFETS NOCIFS À DES NIVEAUX D'EXPOSITION INFÉRIEURS À CEUX AUTORISÉS PAR LE CODE DE SÉCURITÉ 6

M. Andrew Adams, directeur général de Santé Canada, lors d'un témoignage devant le Comité parlementaire de la santé, a admis qu'il existe des études démontrant des effets nocifs sur la santé en deçà des seuils du Code de sécurité 6.³

Un document de Santé Canada a déterminé que 36 études étaient de « *qualité suffisante pour être incluses dans l'évaluation des risques* » dans les catégories suivantes :

- Six études ont établi un lien avec le cancer;
- Treize études ont révélé des impacts sur le cerveau et le système nerveux;
- Seize études ont identifié des perturbations biochimiques;
- Sept études ont montré des impacts sur le développement et/ou la capacité d'apprentissage.⁴

3. LES LIGNES DIRECTRICES DU CODE DE SÉCURITÉ 6 CANADIEN COMPTENT PARMIS LES PIRES AU MONDE.

La Chine, la Russie, l'Italie et la Suisse ont des limites de sécurité contre les rayonnements sans fil pour les émissions de RF, comme celles des antennes de téléphonie cellulaire, qui sont 50 fois plus sûres que celles du Canada.⁵

40% de la population mondiale vit dans des pays avec des codes moins dangereux que celui du Canada.

Le ministère Innovation, Science et Développement économique Canada, responsable de réglementer les niveaux d'émission des appareils sans fil, ne surveille pas systématiquement (ne mesure pas) les niveaux d'exposition de plusieurs heures ou de plusieurs jours dans l'environnement actuel ; ni les effets cumulatifs d'une exposition à plusieurs appareils sans fil.

Les fabricants fournissent dans les téléphones portables et les tablettes des avertissements relatifs aux distances sécuritaires à respecter – même s'ils sont difficiles à trouver.⁶

Plus de 100 médecins canadiens et scientifiques internationaux ont signé des déclarations indiquant que les seuils d'exposition actuels du Code de sécurité 6 ne protègent pas les Canadiens.^{7,8}

4. LE CANADA A PRIS DU RETARD SUR DES PAYS COMME LA FRANCE, TAÏWAN ET LA BELGIQUE DANS LA PROTECTION DES CANADIENS CONTRE UNE UTILISATION DANGEREUSE DES APPAREILS SANS FIL.

Le 29 janvier 2015, la France a promulgué par voie législative ce qui suit⁹ :

- Une interdiction d'utiliser le Wi-Fi dans les garderies et les crèches pour les enfants de moins de trois ans;
- Le Wi-Fi doit être désactivé lorsqu'il n'est pas utilisé pour les activités éducatives numériques dans les écoles primaires où le Wi-Fi est déjà installé;
- Pour les écoles primaires sans Wi-Fi, un processus de consultation doit être suivi avant de l'installer. Les écoles primaires comprennent le préscolaire (2 à 6 ans) et l'école primaire (6 à 11 ans);
- Toutes les publicités faisant la promotion de téléphones portables doivent montrer comment limiter l'exposition de la tête aux radiofréquences émises par les téléphones portables, par exemple, grâce à l'utilisation d'écouteurs ou du mode haut-parleur;
- Une campagne de « sensibilisation et d'information sur l'utilisation responsable et rationnelle des appareils mobiles » sera menée.

Le 15 février 2015, les législateurs taiwanais ont adopté une nouvelle législation en vertu de laquelle¹⁰ :

- Les parents risquent de recevoir une amende s'ils autorisent un enfant de moins de deux ans à utiliser une tablette et un smartphone;
- Les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser des appareils, mais uniquement pour une « durée raisonnable ».

En mars 2014, il est devenu illégal en Belgique de commercialiser des téléphones portables auprès d'enfants de moins de sept ans.¹¹

5. LE CODE DE SÉCURITÉ 6 NE PROTÈGE PAS LES ENFANTS ET LES FEMMES ENCEINTES.

Des modélisations ont montré que les enfants absorbent des doses de RFR provenant des téléphones portables sensiblement plus élevées que les adultes, et que les rayonnements atteignent les structures cérébrales plus profondes.¹²

La recherche a également montré que les tissus des enfants reçoivent des doses de RFR, provenant des ordinateurs portables sans fil et des compteurs communicants, proportionnellement plus élevées que dans le cas d'adultes.^{13,14,15}

La recherche a lié l'exposition pendant la grossesse à des effets indésirables. Les auteurs d'une étude cas-témoins publiée en 2015 ont déclaré que « l'utilisation des téléphones portables peut être liée à des avortements spontanés précoces ».¹⁶

L'utilisation du téléphone portable par la mère au cours du premier trimestre de la grossesse peut contribuer au ralentissement ou à l'arrêt du développement embryonnaire,¹⁷ probablement en raison d'effets sur les récepteurs membranaires des cellules amniotiques humaines.¹⁸

Une étude réalisée en 2019 portant sur plus de 55 000 femmes enceintes et nourrissons dans quatre pays (Danemark, Pays-Bas, Espagne et Corée) a établi un lien entre l'utilisation du téléphone portable par la mère pendant la grossesse et une durée de grossesse plus courte et un risque accru d'accouchement prématuré.¹⁹

6. SANTÉ CANADA NE TIENT AUCUNEMENT COMPTE DES PREUVES SCIENTIFIQUES ET DE LA FAÇON DONT NOUS UTILISONS NOS APPAREILS SANS FIL.

Des centaines de publications scientifiques évaluées par des pairs décrivent les effets biologiques et les torts causés par des niveaux d'exposition bien inférieurs aux limites du Canada, chez les humains, les plantes, les animaux de laboratoire et la faune comme les oiseaux et les pollinisateurs.^{20, 21, 22, 23}

Selon le reportage "The Secret Inside your Cell Phone" de l'émission Marketplace du réseau CBC²⁴

- 81% des Canadiens n'ont pas vu le message d'avertissement dans leur téléphone ou leur manuel;
- 67% des Canadiens disent qu'ils portent leur téléphone dans leur poche ou directement contre leur corps;
- Les 3 téléphones testés avaient des émissions de 3 à 4 fois supérieures aux lignes directrices de Santé Canada.

Le Code de sécurité 6 de Santé Canada a été calqué sur les normes de la Federal Communications Commission des États-Unis, qui vient de se voir obligée par un tribunal fédéral américain d'expliquer pourquoi elle a ignoré les preuves scientifiques démontrant les effets nuisibles causés par les rayonnements des communications sans fil.^{25,26}

¹ Tableau 5. Code de sécurité 6 (2015). https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/ewh-semt/alt_formats/pdf/consult/2014/safety_code_6-code_securite_6/final-finale-fra.pdf

² [Building science and radiofrequency radiation: What makes smart and healthy buildings - ScienceDirect](https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-2/HESA/reunion-54/temoignages)

³ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-2/HESA/reunion-54/temoignages> à 15:40

⁴ http://www.c4st.org/images/documents/hesa/Health_Canada_Response_to_C4ST_References_of_140_Missing_Studies.pdf

⁵ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0360132319305347?via%3Dihub#bib198> (Fig. 3)

⁶ <http://www.c4st.org/PMB>

⁷ <http://www.c4st.org/images/documents/hc-resolutions/medical-doctors-submission-to-health-canada-english.pdf>

-
- ⁸ <http://www.c4st.org/images/documents/hc-resolutions/scientific-declaration-to-health-canada-english.pdf>
- ⁹ <http://www.complianceandrisk.com/france-publishes-law-on-electromagnetic-waves/>
- ¹⁰ <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2929530/Does-toddler-play-iPad-Taiwan-makes-ILLEGAL-parents-let-children-two-use-electronic-gadgets-18s-limit-use-reasonable-lengths.html>
- ¹¹ expatica.com/be/news/belgian-news/TMag-Mobile-phones-to-be-banned-for-children_259994.html
- (10) <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-2/HESA/reunion-58/temoignages> à 16:40
- ¹² [10.1016/j.envres.2018.05.013](https://doi.org/10.1016/j.envres.2018.05.013)
- ¹³ [10.1002/bem.22128](https://doi.org/10.1002/bem.22128)
- ¹⁴ [10.1109/IMOC.2015.7369205](https://doi.org/10.1109/IMOC.2015.7369205)
- ¹⁵ [10.1002/bem.22094](https://doi.org/10.1002/bem.22094)
- ¹⁶ [10.1186/s40201-015-0193-z](https://doi.org/10.1186/s40201-015-0193-z)
- ¹⁷ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20568468>
- ¹⁸ [10.3109/09553002.2011.634882](https://doi.org/10.3109/09553002.2011.634882)
- ¹⁹ [10.1093/aje/kwz092](https://doi.org/10.1093/aje/kwz092)
- ²⁰ Russell, C. L. (2018). 5 G wireless telecommunications expansion: Public health and environmental implications. *Environmental Research*, 165, 484–495. <https://doi.org/10.1016/j.envres.2018.01.016>
- ²¹ BioInitiative 2012 Report. (2012). A rationale for biologically based exposure standards for low-intensity electromagnetic radiation. Sections 5-11,14,15,20. C. Sage, and D.O. Carpenter (Eds) *BioInitiative Working Group*. <https://bioinitiative.org/>
- ²² Lázaro, A., A. Chroni, T. Tscheulin, J. Devalez, C. Matsoukas, and T. Petanidou. “Electromagnetic Radiation of Mobile Telecommunication Antennas Affects the Abundance and Composition of Wild Pollinators.” *Journal of Insect Conservation* 20, no. 2 (April 26, 2016): 315–24. <https://doi.org/10.1007/s10841-016-9868-8>
- ²³ Miller, A. B., Sears, M. E., Morgan, L. L., Davis, D. L., Hardell, L., Oremus, M., & Soskolne, C. L. (2019). Risks to Health and Well-Being From Radio-Frequency Radiation Emitted by Cell Phones and Other Wireless Devices. *Frontiers in Public Health*, 7. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2019.00223>
- ²⁴ [The secret inside your cellphone \(CBC Marketplace\) - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=...), now has over 4.5 million views
- ²⁵ <https://ehtrust.org/in-historic-decision-federal-court-finds-fcc-failed-to-explain-why-it-ignored-scientific-evidence-showing-harm-from-wireless-radiation/>
- ²⁶ [https://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/FB976465BF00F8BD85258730004EFD7/\\$file/20-1025-1910111.pdf](https://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/FB976465BF00F8BD85258730004EFD7/$file/20-1025-1910111.pdf)